



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 69011

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les conditions d'obtention du macaron grand invalide civil. Le décret du 3 décembre 1990 soumet son attribution à des conditions extrêmement rigoureuses, qui laissent bon nombre d'invalides sans ce macaron dont ils auraient besoin pour circuler librement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour faciliter l'obtention du macaron GIC.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69011

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6576